

INFORMATIONS TARIFAIRES DES PRESTATIONS D'AIDE

Service Autonomie à Domicile-Aide

Association SAJ

Les tarifs des prestations effectuées par le SAD-Aide de l'Association SAJ Marseille (Bouches du Rhône) sont établis de la façon suivante. Les tarifs agence sont applicables TTC¹ et mis à jour au **01 mars 2026**.

CHAQUE PRESTATION D'AIDE à domicile EST DELIVREE EN **MODE « PRESTATAIRE »**
UNIQUEMENT

Sur simple demande, un devis gratuit peut vous être établi.

PRESTATIONS	Travaux Ménagers ²	Assistance aux enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap		Jardinage et bricolage	Accompagnement véhiculé	Garde d'enfants ³ + 3 ans
Tarif Horaire TTC	26,47 €	26,47 €	26,47 €	33,08 €	26,47 €	26,47 €
Coût après réduction Crédit d'impôt (-50%)	13,23 €	13,23 €	13,23 €	16,54 €	13,23 €	13,23 €
Tarifs horaires samedis, dimanches/jours fériés TTC ⁴	26,47 € + 33,33 % Soit 35,29 €	26,47 € + 33,33 % Soit 35,29 €	26,47 € + 33,33 % Soit 35,29 €	Pas de service	Pas de service	Pas de service
Coût après réduction Crédit d'impôt (-50%)	17,64 €	17,64 €	17,64 €	Pas de service	Pas de service	Pas de service

L'évolution des tarifs « agence » est fixée dans la limite d'un pourcentage prévu par arrêté annuel du ministère de l'économie, des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique. Les tarifs « agence » sont susceptibles d'évoluer chaque année. Ils respectent le taux d'évolution maximum annuel des prix des services d'aide et d'accompagnement à domicile des opérateurs non habilités à l'aide sociale. Les tarifs forfaitaires dans le cadre de l'APA et PCH sont applicables au 1^{er} janvier 2026.

COTISATION ANNUELLE : 12 € TTC (Hors prise en charge d'un organisme financeur tel que : Conseil Départemental 13, MDPH, CARSAT, etc.).

¹ Les tarifs sont affichés TTC, mais l'Association SAJ n'est pas assujettie à la TVA

² Pas de service les dimanches et jours fériés

³ Voir Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) – www.caf.fr – Tarif TTC applicable par heure, pour une prestation limitée à la garde de 2 enfants.

⁴ sauf 1^{er} mai tarif agence spécial majoré à 100 %

INDEMNITES KILOMETRIQUES : Les indemnités kilométriques sont facturées au bénéficiaire à hauteur de 0.54 € TTC / du km parcouru, en cas d'utilisation du véhicule de l'intervenant.e. Les indemnités kilométriques perçues par SAJ sont reversées à l'intervenant.e.

PETITS TRAVAUX DE BRICOLAGE ET/OU DE JARDINAGE : Pour une durée minimum de 2h00 délivrées seulement du lundi au vendredi. Le matériel doit être fourni par vos soins.

TARIFS HORAIRE AGENCE 2026 : 26,47 € TTC/h semaine – 35,29 € TTC/h les samedis, dimanches et jours fériés. Tarif de nuit : 35,29 € TTC/heure effectuée entre 22h et 7h du matin (7j/7). Tarif spécial 1^{er} mai : 52,94 € TTC/h
Jardinage et bricolage : 33,08 € TTC/h (pas de service samedis, dimanches et jours fériés).

TARIFS HORAIRE APA 2026 : Tarif horaire Allocation Personnalisée d'Autonomie fixé par le Conseil Départemental 13 : 25,00 € TTC/h (du lundi au samedi) et 29,38 € TTC les dimanches et jours fériés.
Tarif 1^{er} mai : 50,00 € TTC. Tarif de nuit : 29,38 € TTC/heure effectuée entre 22h et 7h du matin (7j/7).

TARIF HORAIRE CARSAT 2026 : OSCAR « Bien vieillir chez soi » + ARDH : 27,10 € TTC/heure (du lundi au samedi). Dimanches et jours fériés 30,60 € TTC/heure.

TARIFS HORAIRE PCH (adultes & enfants) 2026 : Taux horaire Prestation de Compensation du Handicap fixé par la MDPH 13 : 25,00 € TTC du lundi au samedi et 29,38 € TTC les dimanches et jours fériés. Tarif spécial 1^{er} mai : 50,00 € TTC/h. Tarif de nuit : 29,38€/heure effectuée entre 22h et 7h du matin (7j/7).

ENVOI DES FACTURES : Les factures sont envoyées entre le 05 et le 10 de chaque mois. Les prélèvements sont effectués entre le 10 et 15 de chaque mois.

PAIEMENT DES FACTURES : A 30 jours suivant la date de la facture.

FRAIS DE RELANCE : Les frais de relance engendrés par des paiements tardifs au-delà de 30 jours seront les suivants :

- * 3 € pour une relance simple
- * 8 € pour un envoi en recommandé
- * 15 € au titre des frais forfaitaires d'ouverture du dossier impayé

Toute facture recouvrée par voie contentieuse sera majorée d'une indemnité fixée forfaitairement à 10 % des sommes dues avec un minimum de 100 €.

Liste détaillée des prestations déclarées, agréées et autorisées qui peuvent être délivrées par le SAD de l'association SAJ (article D.7231-1 du code du travail) :

Désignations des prestations	Tarifs horaires [°]
- Assistance aux personnes âgées de soixante ans et plus, ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux.	26,47 €
- Assistance aux personnes en situation de handicap (adultes et enfants).	26,47 €
- Cours à domicile, Activité Physique Adaptée (APA) : sont exclus les activités de conseil d'accompagnement de la personne (coaching, les cours de nutrition, le « relooking », etc.) et les cours dispensés dans le cadre de professions réglementées (code de la route, etc.).	A partir 35,29 €* [*]
- Garde d'enfant(s) à domicile.	26,47 € [*]
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapés adultes et enfants + de 3 ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante), à condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.	26,47 €
- Entretien de la maison et travaux ménagers.	26,47 € ^{**}
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions.	26,47 €
- Assistance administrative à domicile.	26,47 € [*]
- Assistance informatique et internet à domicile.	26,47 € [*]
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage.	33,08 € [*]
- Prestation de petit bricolage.	33,08 € [*]
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement à condition que cette activité soit incluse dans une offre de services d'assistance à domicile.	26,47 € ^{***}
- Garde malade à l'exclusion des soins.	26,47 €
- Accompagnement des personnes dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenade, aide à la mobilité et au transport, acte de la vie courante).	26,47 € ^{***}

* Pas d'intervention les samedis, dimanches et jours fériés

** Pas d'intervention les dimanches et jours fériés (tarif majoré le samedi)

*** Paiement d'indemnités kilométriques en sus, reversées aux salariés ayant réalisés la prestation

[°] Les tarifs horaires donnent lieu à la réduction du crédit d'impôts de 50 % et à l'avance immédiate du crédit d'impôts (AICI : sous réserve d'éligibilité et d'inscription aux URSSAF)

- Tarifs affichés et applicables TTC - Association non assujettie à la TVA